



Ministère du Procureur général

Ministère de la Sécurité communautaire et des Services
correctionnels

Services technologiques pour la justice

18, rue King, 18^èe étage
Toronto (Ontario) M5C 2X1
Télécopieur 416 326-1959

**Projet de mise en
œuvre d'un système
d'enquêtes sur le
cautionnement et de
renvois par vidéo**

access: defence

Manuel de téléconférence



Table des matières

Introduction.....	1
Section 1 – Inscription des avocats	3
Section 2 – Organisation d’une téléconférence	4
Section 3 – Participation à une téléconférence.....	6
Section 4 – Renseignements sur la facturation des téléconférences.....	7
Section 5 – Dépannage	8
Annexe A – Formules à télécopier.....	9

Introduction

Voici **access: defence**!

Le Projet de mise en œuvre d'un système d'enquêtes sur le cautionnement et de renvois par vidéo, en association avec les services de conférence de Bell, met en œuvre un nouveau système innovateur de téléconférence appelé **access: defence** qui permettra aux avocats de la défense s'entretenir avec leurs clients détenus dans certains établissements correctionnels de l'Ontario par le truchement d'un système de téléconférence géré par un fournisseur.

Voici les avantages **d'access: defence** :

- ✓ Souplesse et commodité – les juristes peuvent fixer leurs rendez-vous et éviter les voyages inutiles aux établissements correctionnels;
- ✓ Aucune exigence technologique spéciale – les coûts sont maintenus au minimum;
- ✓ Usage d'un numéro d'identification personnel (NIP) pour fixer les rendez-vous – fournit à l'avocat un élément de sécurité;
- ✓ Usage de codes d'accès pour établir la connexion entre les avocats et leurs clients – maximise la sécurité;
- ✓ Blocs horaires préétablis pour les téléconférences – cela donne l'accès le plus vaste possible;
- ✓ Les lignes téléphoniques **d'access: defence** ne sont pas automatiquement surveillées;
- ✓ Facturation détaillée fournie par les services de conférence Bell – on peut facilement faire le suivi des coûts.

Les établissements correctionnels suivants participent au système de téléconférence **access: defence** : le Centre correctionnel Maplehurst, le centre de détention de Hamilton-Wentworth, le centre de détention de Toronto-Ouest, le Centre correctionnel du Centre-Est, le centre de détention de Niagara et la Prison de Toronto.

Vos commentaires sur ce manuel et sur l'initiative **access: defence** sont les bienvenus. Veuillez les envoyer par courriel à access_defence@jus.gov.on.ca, par télécopieur au 416 326-1959 ou par courrier ordinaire à l'adresse suivante :

Projet de mise en œuvre d'un système d'enquêtes sur le cautionnement et de renvois par vidéo

18, rue King Est, 18^e étage
Toronto (Ontario) M5C 2X1

*Le service **access: defence** est offert aux clients munis d'un certificat d'aide juridique grâce au soutien d'Aide juridique Ontario.*

Procédures access: defence

Vous retrouverez les symboles suivants dans chaque section. Ils faciliteront l'usage du document.



Une **NOTE** attirera votre attention sur les renseignements importants.



Le symbole **N'OUBLIEZ PAS** vous rappellera les formalités essentielles associées à chaque étape.



Un **AVERTISSEMENT** vous empêchera d'omettre des faits essentiels!

Section 1 – Inscription des avocats

Cette section décrit les procédures d'inscription au système de téléconférence **access: defence**.



Les avocats qui désirent utiliser le système de téléconférence **access: defence** doivent d'abord s'inscrire auprès des services de conférence de Bell. Ils pourront fixer des rendez-vous dès qu'ils seront inscrits.



Le centre d'appels des services de conférence de Bell effectue les procédures d'inscription et la programmation des rendez-vous **de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi**.

Les avocats peuvent s'inscrire à **access: defence** en composant le numéro du centre d'appels des services de conférence de Bell :

1-866-322-5422

Lorsque vous serez en ligne, on vous posera une série de questions. Veuillez avoir les renseignements suivants à portée de la main :

- ✓ Nom de l'avocat;
- ✓ Nom du cabinet juridique (le cas échéant);
- ✓ Numéro du barreau;
- ✓ Numéro d'identification personnel (NIP) de six chiffres choisi par l'avocat;
- ✓ Adresse;
- ✓ Numéros de téléphone et de télécopieur;
- ✓ Adresse de courriel (le cas échéant);
- ✓ Nom du préposé à la facturation (s'il diffère de celui de l'avocat)

Ces renseignements serviront à créer votre profil d'avocat. Après avoir reçu les renseignements précédents, le préposé au centre d'appels vous attribuera un numéro de client Bell.

Le préposé au centre d'appels passera en revue les procédures de téléconférence et vous aidera à fixer votre premier rendez-vous.

Section 2 – Organisation d’une téléconférence

Cette section décrit les procédures relatives à l’organisation d’une téléconférence **access: defence** et à la communication des détails pertinents aux avocats.



Une téléconférence ne peut être organisée si l’avocat n’a pas de numéro de client Bell valide ni de numéro d’identification personnel (NIP). Il incombe à l’avocat de protéger son numéro de client Bell et son numéro d’identification personnel (NIP).



Le centre d’appels des services de conférence de Bell s’occupe de la programmation des rendez-vous **de 9 h à 17 h, du lundi au vendredi**.



Le préposé au centre d’appels **n’acceptera pas** les rendez-vous pour le jour même.



Les appels peuvent durer 15 minutes (un bloc de temps) ou jusqu’à 35 minutes (deux blocs de temps). Ils peuvent débuter à l’heure juste, 20 minutes après l’heure juste et 40 minutes après l’heure juste.



Le préposé au centre d’appels des services de conférence de Bell peut fournir à l’avocat les heures de réservation disponibles pour chaque établissement correctionnel participant à **access: defence**.

Processus pour l’avocat :

Avocat

1. Pour organiser une téléconférence, composez le **1 866 322-5422**. Le préposé au centre d’appels vous demandera les renseignements suivants:
 - ✓ Nom de l’avocat;
 - ✓ Numéro de client Bell;
 - ✓ Numéro d’identification personnel (NIP);
 - ✓ Nom de l’accusé/(client);
 - ✓ Nom de l’établissement où l’accusé/(client) est détenu;
 - ✓ Date et heure de la téléconférence proposée.

Préposé au centre d’appels de Bell

2. Le préposé au centre d’appels:
 - ✓ Fixera le rendez-vous pour la téléconférence;
 - ✓ Vous donnera un code d’accès que l’on vous demandera d’entrer lorsque vous ferez votre appel;

Procédures **access: defence**

- ✓ Vous donnera un numéro de confirmation de réservation au cas où il faudrait faire un suivi pour régler un problème ou annuler la réservation;
- ✓ Télécopiera une confirmation de votre téléconférence renfermant le code d'accès et le numéro de confirmation (voir l'annexe 1).

Section 3 – Participation à une téléconférence

Cette section décrit le processus de participation à une téléconférence **access: defence**.



L'avocat ne peut lancer une téléconférence sans avoir un code d'accès valide. Le code d'accès figure dans l'avis de confirmation de téléconférence envoyé par télécopieur.



Lorsque l'accusé (client) est dans l'impossibilité d'assister à une téléconférence, les services de conférence de Bell sont avisés et un avis d'annulation de téléconférence est télécopié à l'avocat et à l'établissement correctionnel (voir l'annexe 2). En cas d'annulation de dernière minute, l'avocat devra prendre un nouveau rendez-vous et ne sera pas facturé pour la téléconférence annulée.

Avocat

À l'heure prévue pour la téléconférence, composez le

1-888-791-2070

Entrez le code d'accès suivi du dièse (#) lorsque le système vous sollicitera.

À l'heure prévue pour la téléconférence, l'accusé (client) soulève le récepteur téléphonique d'**access: defence** dans l'unité résidentielle. Le numéro de téléphone des services de conférence de Bell sera composé automatiquement.

Après avoir été sollicité, l'accusé entre le code d'accès à six chiffres suivi du dièse et la téléconférence commence.



La conversation débutera dès que l'avocat et l'accusé (client) auront entré leurs codes respectifs.



Deux minutes avant la fin de la téléconférence, le premier bip sonore sonnera. Un deuxième bip sonnera lorsqu'il restera 20 secondes. Le système interrompra automatiquement l'appel à la fin de la période prévue.



La durée de l'appel (15 minutes pour un rendez-vous simple, 35 minutes pour un rendez-vous double) est mesurée à compter de l'heure fixée pour le début de la téléconférence. L'heure du rendez-vous est fixe et ne peut être repoussée si l'une ou l'autre des parties est en retard à la téléconférence.

Procédures **access: defence**

Section 4 – Renseignements sur la facturation des téléconférences

Cette section décrit le processus de facturation des téléconférences entre avocats et accusés (clients).

1. Chaque mois, les avocats inscrits auprès d'**access: defence** recevront une facture des services de conférence de Bell précisant ce qui suit :
 - ✓ Le numéro de client Bell de l'avocat;
 - ✓ Le détail de chaque appel téléconférence :
 - Nom de l'accusé/(client) et de l'établissement
 - Date et heure
 - Durée
 - Coût
 - ✓ Le total des frais de toutes les téléconférences du mois précédent.
2. Les appels sont facturés à raison de 74 cents par minute, taxes applicables en sus.
3. Il n'y a pas de frais lorsque l'avocat compose le numéro de la conférence et que l'accusé (client) ne le fait pas.
4. Des frais seront imposés à l'avocat s'il ne participe pas à la téléconférence. Ils s'élèveront à 74 cents par minute, pour le temps de connexion de l'accusé (client).
5. Aide juridique Ontario a accepté de régler les frais des appels d'**access: defence** des clients qui détiennent un certificat d'aide juridique.



Tous les frais des appels portés au numéro de client Bell de l'avocat doivent être réglés par cet avocat. Il incombe à l'avocat de protéger son numéro de client Bell et son numéro d'identification personnel (NIP).

Section 5 – Dépannage

Les difficultés survenues lors d'une téléconférence doivent être rapportées aux services de conférence de Bell au 1-866-322-5422.

Les problèmes associés à l'usage général du système de téléconférence **access: defence** doivent être rapportés au Projet de mise en œuvre d'un système d'enquêtes sur le cautionnement et de renvois par vidéo par courriel à l'adresse **access_defence@jus.gov.on.ca** , par télécopieur au 416-326-1959 ou par courrier régulier à l'adresse suivante :

18 rue King Est, 18^e étage
Toronto (Ontario) M5C 2X1

Merci d'utiliser **access: defence**.

Annexe A – Formules à télécopier

A1 - Avocat – Avis de confirmation de téléconférence

A2 - Avocat – Avis d’annulation de téléconférence

access: defence

Confirmation de téléconférence

Destinataire : **Avocat XYZ**

Télécopieur : **999 999-9999**

Objet : **Accusé XYZ (nom de famille, prénom)**

Établissement : **Centre correctionnel XYZ**

Date : **13 mars 2002**

Heure : **14 h**

Durée de l'appel : **nn minutes**

Numéro de confirmation : **C1234567**

Code d'accès :

3	7	2	8	4	6	#
---	---	---	---	---	---	---

Instructions :

1. À l'heure prévue, composez le 1 888 791-2070. Vous serez alors branché au pont de téléconférence d'access: defence.
2. Entrez votre code d'accès suivi du dièse (voir ci-devant) lorsque vous serez sollicité.
3. Attendez que votre client soit relié. Remarque : il se peut que votre client prenne quelques minutes à entrer en communication avec vous.
4. Vous entendrez un bip sonore deux minutes, puis 20 secondes avant la fin de votre appel conférence.
5. L'appel conférence se terminera automatiquement à la fin de la période prévue.

REMARQUE : Si, pour une raison quelconque, votre client est dans l'impossibilité d'assister à la téléconférence, vous devrez fixer un nouveau rendez-vous.

--

access: defence

Confirmation de téléconférence

Destinataire : **Avocat XYZ**

Télécopieur : **999 999-9999**

Objet : **Accusé XYZ (nom de famille, prénom)**

Établissement : **Centre correctionnel XYZ**

Date : **13 mars 2002**

Heure : **14 h**

Durée de l'appel : **nn minutes**

Numéro de confirmation : **C1234567**

Code d'accès :

3	7	2	8	4	6	#
---	---	---	---	---	---	---

Instructions :

1. À l'heure prévue, veuillez composer le 1 888 791-2070. Vous serez alors branché au pont de téléconférence d'access: defence.
2. Entrez votre code d'accès suivi du dièse (voir ci-devant) lorsque vous serez sollicité.
3. Attendez que votre client soit relié. Remarque : il se peut que votre client prenne quelques minutes à entrer en communication avec vous.
4. Vous entendrez un bip sonore deux minutes, puis 20 secondes avant la fin de votre appel conférence.
5. L'appel conférence se terminera automatiquement à la fin de la période prévue.

REMARQUE : Si, pour une raison quelconque, votre client est dans l'impossibilité d'assister à la téléconférence, vous devrez fixer un nouveau rendez-vous.

Cet appel conférence a été annulé.

--

